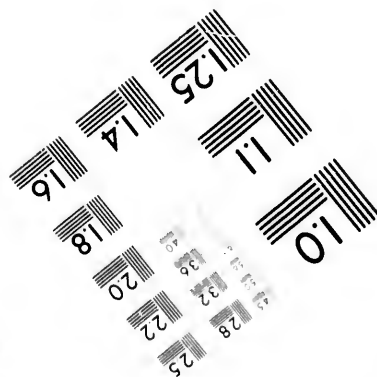
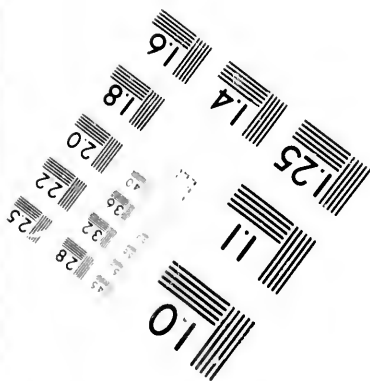
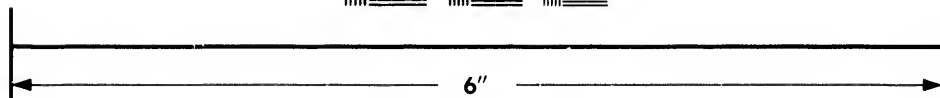
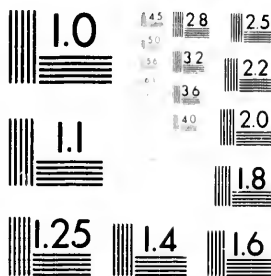
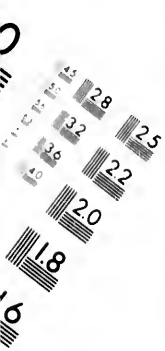


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
			✓								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

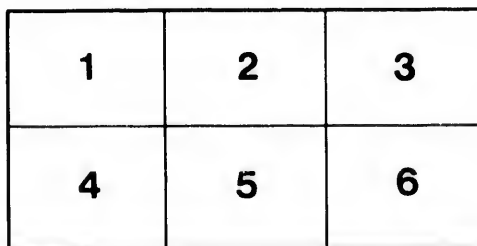
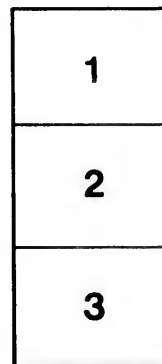
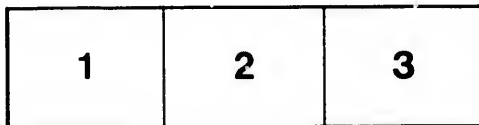
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

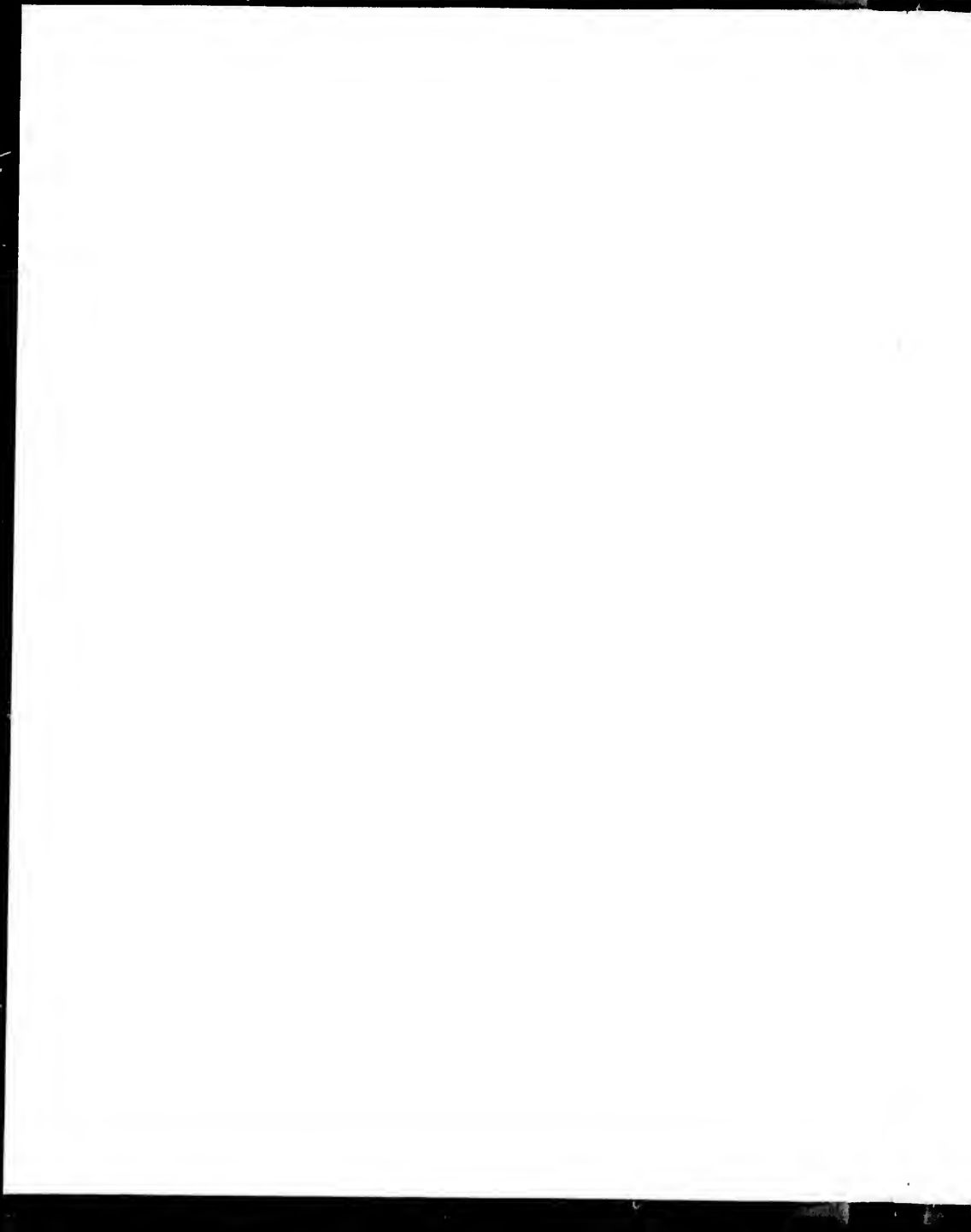
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

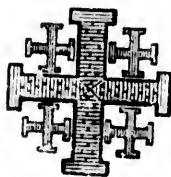
pelure,  
on à



32X



L'ORDRE SACRÉ ET MILITAIRE  
DU  
SAINT-SÉPULCRE



*Inauguration de cet ordre en Canada par*

MONSEIGNEUR E. C. FABRE

LUNDI, 3 AVRIL 1882.

**BIBLIOTHEQUE**

— DE —

M. l'abbé VERREAU

*No.* .....

*Classe*

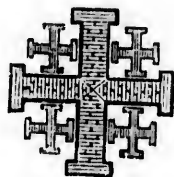
*Division* .....

*Série* .....

L'ORDRE SACRÉ ET MILITAIRE

DU

SAINT-SÉPULCRE



*Inauguration de cet ordre en Canada par*

MONSEIGNEUR E. C. FABRE

*LUNDI, 3 AVRIL 1882.*



CK 5555

073

*Les quatre premiers Chevaliers canadiens  
de l'ordre sacré et militaire du  
Saint-Sépulcre :*

M.M. L. A. HUGUET-LATOURE,  
U. E. ARCHAMBAULT,  
EDWARD MURPHY,  
P. E. SMITH.

L'ORDRE SACRÉ ET MILITAIRE  
DU  
**SAINTE-SÉPULCRE.**

---

Lundi soir, 3 avril, comme c'est l'habitude, le premier lundi de chaque mois, les citoyens les plus marquants de Montréal étaient venus en grand nombre présenter leurs hommages respectueux à Sa Grandeur Monseigneur E. C. Fabre.

Au moment où il y avait le plus d'entrain dans les réceptions et les conversations, Monsieur le Chevalier Huguet Latour accompagné de

M. M. Albert de Lorimier, Commandeur de l'ordre de la Croix de Saint-Pierre, et Chevalier de l'ordre de la Tiare,

John Haney, Commandeur de l'ordre de la Croix de Saint-Pierre,

Henri Masson, Commandeur de l'ordre de la Croix de Saint-Pierre,

Wm. Flynn, Officier de l'ordre de la Croix de Saint-Pierre,

tous quatre élèves du Collège Sainte-Marie, (\*) et des

---

(\*) Ces jeunes messieurs tenaient à leurs mains les diplômes des nouveaux Chevaliers.

récipiendaires, présenta à Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, la supplique suivante :

MONSEIGNEUR,

Par un bref du 27 juin dernier, (\*) j'ai eu l'honneur d'être nommé représentant, au Canada, du Patriarcat latin de Jérusalem et de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre. C'est en cette double qualité que je viens prier très respectueusement Votre Grandeur de vouloir bien présenter, au nom de l'Excellentissime et Révérendissime Seigneur Vincent Bracco, Patriarche latin de Jérusalem et Grand maître de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre, le diplôme de cet ordre aussi ancien qu'illustre, aux honorables citoyens qui ont été jugés dignes par son Excellence, d'en être les premiers créés et institués Chevaliers en Canada.

L'origine de l'ordre du Saint-Sépulcre se perd dans la nuit des temps. Son institution toutefois se trouve dès le quinzième siècle sanctionnée par les souverains pontifes et réglée par des Statuts opportuns. Il est conféré par le Patriarche de Jérusalem au nom et par l'autorité du saint-siège, et a pour but principal d'exciter et de ranimer le zèle des promoteurs et défenseurs de la religion catholique en

---

(\*) Voir la traduction de ce bref, page 13

terre sainte, et de récompenser par cette distinction les services rendus.

Les conditions requises par les statuts pontificaux pour obtenir la croix du Saint-Sépulcre sont :

1o Profession et pratique de la religion catholique jointes à une conduite honorable et irrépréhensible.

2o Noblesse de naissance, ou au moins position sociale telle qu'on puisse vivre *more nobilium*.

3o Importance de mérites personnels acquis par des services rendus à la religion, surtout en terre sainte.

Les devoirs des chevaliers du Saint-Sépulcre sont :

1o Vivre en bon chrétien, évitant tout ce qui pourrait être une tache pour le nom de chevalier de Jésus-Christ. De plus, ne cesser de se livrer à la pratique des bonnes œuvres et à l'acquisition de toutes les vertus, afin de se montrer de jour en jour plus digne de l'honneur qu'on lui a fait, et faire resplendir davantage en sa personne la dignité de la religieuse milice dont il porte les insignes.

2o S'appliquer avec zèle et dévouement au soutien et au développement du catholicisme en terre sainte, particulièrement dans le but de défendre et de conserver les droits des catholiques sur les lieux saints.—(*Extrait des Statuts de l'ordre.*)

Ce jour de votre réception mensuelle, Monseigneur, m'a paru d'un choix tout providentiel, puisque c'est en même temps le premier jour de la grande semaine sainte durant laquelle l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre a dû prendre naissance au tombeau même de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

#### PRÉSENTATION DES DIPLÔMES.

Suivant les intentions et les instructions de Monseigneur Bracco, exprimées dans sa lettre du 25 janvier dernier, je supplie Votre Grandeur de reconnaître et de me présenter ce bref par lequel je suis nommé représentant, au Canada, du Patriarcat latin de Jérusalem et de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre, et ce diplôme qui m'institue Chevalier de cet ordre.

De présenter le diplôme qui crée et institue Chevalier du même ordre :

M. URGEL EUGÈNE ARCHAMBAULT, officier d'Académie ; Principal de l'Académie commerciale catholique et de l'École polytechnique de Montréal ; Surintendant des écoles des Commissaires catholiques de Montréal.

M. EDWARD MURPHY, Négociant ; Président de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal ; ancien Marguiller de la paroisse de Notre-Dame.

M. PIERRE PAUL ERNEST SMITH, Greffier-adjoint de l'Assemblée législative de la Province de Québec ; Président du conseil supérieur du Canada de la Société de Saint-Vincent de Paul,—Québec.

*Messieurs les récipiendaires,*

Je suis chargé par le Grand maître de l'ordre auquel vous avez maintenant l'honneur d'appartenir, de vous offrir ses plus sincères félicitations pour les mérites qui vous ont valu le titre honorifique qu'il est heureux de vous conférer.

MONSEIGNEUR,

Je vous prie d'accepter mes plus vifs sentiments de gratitude, et ceux de Son Excellence Monseigneur Vincent Bracco, pour la manière obligeante et solennelle avec laquelle vous avez bien voulu consentir à inaugurer l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre en Canada.

L. A. HUGUET-LATOUR, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand ; Représentant, au Canada, du Patriarcat latin de Jérusalem et de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre.

Après avoir présenté les diplômes aux récipiendaires, Monseigneur les félicita à peu près en ces termes :

MESSIEURS LES CHEVALIERS,

Je vous félicite sur la haute distinction qui vient de vous être conférée.

Je vois avec bonheur que la première condition pour appartenir à l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre est la profession et la pratique de la religion catholique jointes à une conduite honorable et irrépréhensible.

Je suis heureux de constater que les Messieurs qui, les premiers, ont été jugés dignes de représenter cet ordre illustre en Canada sont chacun dans leur sphère des hommes de bien. Les uns se distinguant dans la pratique des œuvres de charité, comme M. Smith, président du conseil supérieure du Canada, de la société Saint-Vincent de Paul, et M. Huguet-Latour, secrétaire *perpétuel* du conseil particulier de la même société à Montréal ; les autres dans le haut commerce, comme M. Murphy ou dans l'instruction publique comme M. Archambault.

Messieurs, comme noblesse oblige, vous continuerez, je n'en ai aucun doute, à faire le bien dans la position où la divine providence vous a placés et vous serez les quatre colonnes du saint sépulcre en Canada.

DIPLÔME DE CHEVALIER DE L'ORDRE SACRÉ ET  
MILITAIRE DU SAINT-SÉPULCRE.

Au nom  
de Notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Pape, par  
la Divine Providence, Vincent Bracco, par la misé-  
ricorde de Dieu et la grâce du siège apostolique,  
Patriarche de Jérusalem, Grand maître du saint  
sépulcre, etc., etc., etc.

Nous voyons dans les monuments qui retracent  
leurs hauts faits que le très glorieux Charlemagne,  
Empereur, Louis VI, Philippe le Sage, Saint Louis  
IX, Philippe, Roi d'Espagne, et autres Ducs et  
Princes animés d'un grand zèle pour la foi catholi-  
que et ses plus vaillants défenseurs, ont institué, à  
diverses époques, de courageux chevaliers soumis à  
certaines règles, dans le but de garder et de défendre  
contre les attaques des infidèles la ville de Jérusalem  
et le Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ res-  
suscité.

La dignité de ses valeureux soldats brilla sur-  
tout avec éclat, alors que, au temps où les princes  
chrétiens faisaient des expéditions contre les infi-  
dèles, le célèbre Godefroi de Bouillon, à la tête d'une  
nombreuse armée de croisés, réunis sous les aus-  
pices du Pape Urbain II, remporta, avec le secours  
de Dieu, la victoire sur une multitude innombrable



d'ennemis ; Jérusalem ayant été prise il en fut solennellement proclamé roi, d'un consentement unanime. Et afin que le tombeau de Notre Divin Sauveur fût dignement gardé, il est rapporté qu'il créa dès lors parmi ses plus nobles compagnons des défenseurs du saint sépulcre portant des croix rouges sculptées sur un écu à fond d'argent ; plus tard le pieux Beudoïn constitua le Patriarche de Jérusalem Grand maître et chef de cet ordre de chevalerie. Mais, hélas ! Jérusalem étant de nouveau tombée entre les mains des infidèles, et son Pasteur, ayant été forcé de prendre le chemin de l'exil avec le drapeau confié à ses soins, la maîtresse des nations redevint veuve de son époux, et l'ordre du Saint-Sépulcre lui-même sembla menacer ruine, jusqu'à ce que les Papes, depuis Alexandre VI jusqu'à Benoit XIV, missent tout en œuvre pour en rétablir le souvenir, et pour augmenter la dévotion des fidèles envers le saint sépulcre et pour exciter dans leurs cœurs l'amour pour les saints lieux, ils renouvelèrent les statuts généraux de l'ordre, et accordèrent que tant que le Patriarche serait forcé de vivre en dehors de son siège, des chevaliers du Saint-Sépulcre pourraient être créés et institués par le gardien du Mont Sion et le Custode de la Famille Franciscaine (du Séraphique Saint-François) dans la terre sainte. Mais il fut décrété que, lorsque le Patriarche de

Jérusalem serait rétabli sur son siège, ce serait à lui qu'appartiendrait de nouveau, comme dans les temps passés, par concession apostolique, cette institution et création des chevaliers du Saint-Sépulcre.

Or dans ces derniers temps Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, après avoir rétabli cette Eglise Patriarcale dès l'année MDCCCXLVII pour relever de plus en plus la dignité de cet ordre, et afin que les chrétiens fussent animés d'un saint zèle pour défendre et étendre la religion catholique dans la terre sainte, et afin que leur dévouement eût une récompense proportionnée à son mérite, par autorité apostolique et par ses lettres apostoliques "*Cum Multa*" données sous forme de bref, le XXIX janvier MDCCCLVIII, après avoir renouvelé les statuts généraux de l'ordre, constitua qu'il y aurait à l'avenir trois classes de chevaliers, déterminant pour chacune les insignes et la forme des habits qui devaient être portés par ses membres.

Nous donc qui, quoique indigne, avons été élevé par la grâce de Dieu au gouvernement de cette Eglise Patriarcale, ayant appris de bonne source que vous (nom du chevalier) notre bien aimé en Jésus Christ, étiez digne de considération tant par la dignité de votre condition que par votre zèle pour la foi catholique et pour votre dévotion

envers ces monuments sacrés de notre rédemption, et bien méritant de la sainte Eglise de Dieu pour vos œuvres remarquables de foi et de piété, avons jugé juste de donner à vos mérites et à vos œuvres une récompense aussi digne qu'il est en notre pouvoir de le faire.

En conséquence, au nom et par l'autorité du siège apostolique, nous vous élisons, nommons, créons et instituons Chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre ; nous vous conférons solennellement les insignes de l'ordre en usage dans votre grade, et par les présentes lettres nous vous déclarons ainsi nommé, institué et décoré par nous ; avec faculté de porter les habits de cette milice ainsi que les insignes de votre ordre, c'est-à dire une croix potencée d'or, émaillée d'une bande couleur de saug, et cantonnée de quatre croisettes semblables, sur un ruban de soie de couleur noire et moirée, sur le côté gauche de la poitrine, avec tous les privilèges, grâces et prérogatives dont jouissent, ou jouiront dans l'avenir, les autres chevaliers du même ordre.

En foi de quoi nous avons fait expédier ce diplôme revêtu de notre signature et du grand sceau de la Résurrection de Notre-Seigneur, imprimé sur cire blanche.

Donné à Jérusalem, en notre demeure patriarcale, le..... du mois de.....en l'an de N. S. 1882.

† VINCENT, Patriarche,

Par ordre de l'Excellentissime et  
Révéréndissime Seigneur,

.....

Secrétaire.

BREF PAR LEQUEL M. LE CHEVALIER HUGUET-LATOURL  
A ÉIÉ NOMMÉ REPRÉSENTANT, AU  
CANADA, DU PATRIARCAT LATIN DE JÉRUSALEM  
ET DE L'ORDRE SACRÉ ET MILITAIRE DU SAINT-  
SÉPULCRE.

VINCENT BRACCO

Par la miséricorde de Dieu et par la grâce du siège apostolique, Patriarche de Jérusalem, Grand maître de l'ordre du Saint-Sépulcre, etc.. etc., etc.

A notre bien-aimé en Jésus-Christ, M. L. A. Huguet-Latour de Montréal, en Canada, salut et bénédiction.

Elevé, malgré notre indignité, sur ce siège patriarcal et chargé de l'administration de l'ordre illustre du Saint-Sépulcre, nous n'avons rien eu de plus à

cœur que de promouvoir de toutes les manières qu'il nous est possible, le bien de cette église de Jérusalem et la splendeur de cet ordre. Nous avons donc dirigé toute notre attention à employer les moyens qui fussent capables de nous conduire à ce double but ; et parmi ces moyens nous ne devons pas mettre au dernier rang l'action de ceux qui guidés par le zèle pour la foi catholique et la religion peuvent nous aider puissamment dans une œuvre de si grande importance. Or comme nous avons eu connaissance de l'exquise générosité avec laquelle vous avez montré que vous nous seconderiez dans nos desseins et vous nous prêteriez votre concours ; considérant les excellentes qualités dont vous êtes orné et surtout votre zèle pour la foi catholique et la religion, en même temps que la dévotion que vous nourrissez envers les lieux et les monuments de la Rédemption du Sauveur, nous n'avons nul doute que vous ne nous soyez d'un aide puissant.

En conséquence nous avons résolu de vous instituer notre Procureur pour gérer au Canada les affaires de ce Patriarcat et de l'ordre du Saint-Sépulcre, et par les présentes, nous vous instituons de fait, voulant que tous ceux que cela concerne, vous reconnaissent comme tel. Nous voulons aussi que vous jouissiez de tous les droits et privilèges qui

sont attachés à cet office de quelque manière que ce soit.

En foi de quoi nous avons ordonné de vous expédier les présentes lettres souscrites par nous et revêtues du sceau de nos armes.

Donné à Jérusalem au Palais Patriarcal, le 27  
Juin 1881.

† VINCENT, Patriarche.

L. † S. Par mandement de l'Excellentissime  
et Révérendissime Seigneur

T. TAUNUS,  
Chancelier.

Vu et reconnu,  
Montréal, 8 août 1881.

L. † S. † EDOUARD CHS. Ev. de Montréal.

